



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2022

Présents : Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY

Pouvoirs : Yves GENEVOIS à Mariane MICHEL et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune : www.mairie-de-vaujany.fr

Le Maire ne pouvant assurer ses fonctions en raison d'un événement personnel, Mariane MICHEL, 1er Adjointe assure sa suppléance pendant son absence conformément à l'article L 2122-17 du CGCT.

- Les élus approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 18 mars 2022.
- Le Conseil autorise Monsieur le Maire au vu des dernières écritures comptables à réajuster par décision modificative n°1 les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Ville 2022 suite au refinancement d'un emprunt structuré.
- Le Conseil décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 130 000 € à l'association Hockey Club de Vaujany, répartis comme suit :
 - 50 000 € pour le fonctionnement de l'association ;
 - 80 000 € pour l'équipe de 2^{ème} division.Le Conseil approuve la convention avec le Hockey Club de Vaujany afin de définir les engagements réciproques des parties et demande à ce que les comptes de l'Association soit certifiée par un Commissaire aux Comptes.
- Le Conseil approuve la convention de gardiennage de l'Alpage de Montfrais afin d'assurer le fonctionnement de l'activité pastorale pour le compte de la Commune pour la saison 2022 et confirme le montant de la subvention 2022 fixée à 15 245 € par le conseil municipal du 18 mars 2022.
- Le Conseil approuve les tarifs été et intersaison 2022 de la résidence Les Hauts de la Drayre et autorise leur intégration au sein de la régie de recettes afférente.
- Le Conseil approuve le règlement intérieur des services municipaux de la commune de Vaujany qui entrera en vigueur dès son caractère exécutoire et fera l'objet d'une large diffusion auprès du personnel communal.
- Le Conseil décide de créer 36 emplois saisonniers à temps complet pour la prochaine saison d'été 2022, répartis dans les différents services communaux.
- Le Conseil crée un emploi d'Infirmier(ère) à temps complet pour une période d'un an à compter du 09 mai 2022, afin de recruter un personnel diplômé au Pôle Enfance pour assurer les fonctions de Directeur(trice) Adjoint(e).
- Le Conseil fixe à 100% les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la Collectivité pour l'année 2022 et décide de retenir les critères pour la détermination des avancements de grade : valeur professionnelle, compétence et ancienneté des Agents.
- Le Conseil décide de souscrire un contrat de longue durée ayant pour objet la location du tracto-pelle de marque Griset auprès de la société CNH Industrial Capital sur une durée de 60 mois avec un 1^{er} loyer à 15 000 € HT suivi de 59 loyers à 1 598.46 € HT soit un total de 109 309.14 € HT.
- Le Conseil décide de lancer la consultation pour les travaux de transformation du musée de la faune et du local des chasseurs en maison individuelle et autorise Monsieur le Maire à solliciter un financement de ce projet auprès de différents organismes.

- Le Conseil décide de renouveler la convention d'occupation du chalet d'alpage du Bessey entre la Commune de Vaujany et le Syndicat d'Alpage de Montfrais pour la période du 15 mai au 15 octobre 2022.
- Le Conseil approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'appartement du Vaujaniat situé à Montfrais entre la Commune de Vaujany et le Syndicat d'Alpage de Montfrais pour la saison d'été 2022, soit du 15 juin 2022 au 15 octobre 2022.
- Le Conseil approuve la convention relative à l'organisation d'un ou plusieurs stages préparatoires aux grands évènements internationaux de l'équipe de France de fleuret masculine pour un an.
- Le Conseil approuve la participation de la Commune à la classe découverte « Kayak » organisée par l'école élémentaire d'Allemond à hauteur de 34 € par élève et par journée soit 170 € par élève (50% du coût du séjour).

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe

Mariane MICHEL

